



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°010/AONO/C/FOTOKOL/CIPM /2025 DU 30 / 05 /2025 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES AGROPASTORaux
A POMPAGE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE SAMBORI IMAR ET SAGME, COMMUNE DE
FOTOKOL, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement BIP/MINEPAT 2025

1. Objet :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget d'investissement Public MINEPAT exercice 2025, le Maire de la Commune de FOTOKOL, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction de deux (02) forages agropastoraux à pompage solaire dans les localités de **SAMBORI IMAR** et **SAGME** dans la Commune de FOTOKOL.

Les travaux sont regroupés en **un seul lot comme indiqués ci-dessous :**

N°	Désignation du projet	Localités	Montant Prévisionnel en Fcfa
1	CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE AGROPASTORAL A POMPAGE SOLAIRE	SAMBORI IMAR	50 000 000
	CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE AGROPASTORAL A POMPAGE SOLAIRE	SAGME	

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

Pour les forages :

- Etudes d'implantation ;
- Etudes géophysiques et hydrogéologiques ;
- Installation de chantier ;
- Construction des forages ;
- Développement et pompage d'essai ;
- Aménagement de surface ;
- Fourniture et pose des pompes ;
- Fourniture d'une caisse à outils ;
- Mise en service des ouvrages.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des forages.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2025, pour un coût estimatif total de **50 000 000 FCFA**.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de FOTOKOL.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de FOTOKOL, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **50 000 Fcfa (Cinquante mille franc cfa)** à la Recette Municipale de FOTOKOL au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

7. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de **FOTOKOL**, le **26/06/2025** à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°~~01~~ AONO/C/FOTOKOL/CIPM /2025 DU ~~30/5~~/2025 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES AGROPASTORaux
A POMPAGE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE SAMBORI IMAR ET SAGME,
COMMUNE DE FOTOKOL, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE
L'EXTREME-NORD.

A n'ouvrir qu'en séance du dépouillement »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de :

N°	Désignation du projet	Caution de Soumission en Fcfa
1	Construction de deux (02) forages agropastoraux à pompage solaire dans les localités de Sambori imar et Sagné dans la Commune de FOTOKOL.	1 000 000

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **26 / 06 /2025** à 14 heures précises dans la salle des actes de la Commune de FOTOKOL, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt et un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^{ème} étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^{ème} étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **vingt (20) critères essentiels sur vingt-sept (27)**.
- f) N'avoir pas abandonné un chantier au cours de trois dernières années.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **27 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation générale sur **3 critères** ;
- b) Expérience générale de l'Entreprise sur **1 critère** ;
- c) Expérience dans les travaux similaires sur **1 critère** ;
- d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- e) Moyens logistiques sur **3 critères** ;
- f) Le matériel de chantier à mobiliser sur **5 critères** ;
- g) Le matériel de sécurité sur **4 critères** ;
- h) La méthodologie d'exécution sur **2 critères** ;
- i) Organisation et déroulement du Projet sur **2 critères** ;
- j) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **2 critères**.

14. Attribution du Marché

le Préfet du Logone et Chari, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de FOTOKOL et à la DDMINEE du Logone et Chari Extrême-Nord.

Ampliations:

- DDMAP /L&C (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-M (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).

